



FORMULAIRE OUVERTURE DE COMPTE PROFESSIONNEL

permettant d'obtenir des conditions d'achats négociées
et/ou des conditions de paiement personnalisées.

A retourner, avec les pièces justificatives, soit :

Par mail : melpro@melpro.fr

Par fax : 02 35 616 540

Par courrier : MELPRO S.A.S

4 rue Georges Méliès - Z.I. Est
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Votre société

Nom de votre établissement >

Numéro de tél de l'établissement : _____ Numéro de fax de l'établissement : _____

Forme juridique : Société en nom propre EURL SARL SAS SA Auto-Entreprise Association Collectivité

N° de SIREN : _____ N° de SIRET : _____

N° de TVA Intracommunautaire : _____ Code NAF-APE : _____

Adresse de facturation : _____

 Code postal : _____
 Ville : _____

Adresse de livraison : _____

 Code postal : _____
 Ville : _____

Votre établissement dépend-il d'un Groupe ou d'une autre société ?

Si oui le(la)quel(le) ?

>Souhaitez vous un Bon de Livraison chiffré ?

>Factures en ___ exemplaire(s) >Facturation : la cde au mois

Contacts

	Nom - Prénom	N° de ligne directe	Adresse mail
Responsable de l'établissement			@ _____
Responsable des achats			@ _____
Comptabilité fournisseurs			@ _____
Autre(s) acheteur(s), préciser fonction (chargé d'affaires; approvisionneurs; etc...)			
			@ _____
			@ _____
			@ _____

TOUTE PREMIERE COMMANDE SERA REGLEE AU COMPTANT, EN PRO-FORMA.

Conditions de règlements

Vous souhaitez être :

Client 100% Internet via le site melpro.fr avec tarifs personnalisés
Pièce à joindre à votre demande :
 Extrait de K-BIS de 6 mois

Règlement par Carte Bancaire via le site.
 Les virements bancaires sont acceptés sous factures Pro-forma. La demande doit être effectuée au service commercial.

Client suivis par la Force de vente Melpro uniquement pour les régions Haute et Basse Normandie, I.D.Fce et les départements 35 ; 60 ; 28
Pièce à joindre à votre demande
 > RIB
 > Extrait de K-BIS de moins de 6 mois
 > Formulaire d'autorisation de prélèvement pour LCR Directe magnétique

Choisissez : (un seul mode de règlement possible)

- Par Carte Bancaire via le site
- Au comptant par virement, chèque ou espèce
- LCR Directe (prélèvement automatique présenté le jour de l'échéance à votre banque).
 choisissez : 30 jours nets 30 jours F.M 45 j. nets 45 j. F.M 60 j.net
- LCR Toutes traites non retournées 15 jours avant la date d'échéance, entrainera une immobilisation de votre compte.
 choisissez : 30 jours nets 45 jours nets
- Virement choisissez : 30 jours FM 45 jours FM
- Chèque 30 jours Fin de mois

CADRE COMMENTAIRE

Toute autre condition devra être motivée par écrit dans le cadre commentaire, ci-dessus et fera l'objet d'un accord de la Direction de MELPRO. En cas de refus, les conditions LCR Directe ou Virement seront appliquées.

Réserve de propriété: Conformément à la loi 80335 du 12/05/80, nous nous réservons la propriété de l'ensemble des marchandises expédiées jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Le transfert de responsabilité se situe au moment de la livraison. A partir de cet instant, l'acquéreur devient responsable du matériel en cas de perte ou de détérioration. Comme le permet la Loi, tout retard de paiement sera pénalisé d'un montant forfaitaire de 40€

Je soussigné(e) _____ déclare l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance des conditions générales de vente de MELPRO SAS, jointes, confirme les accepter et les avoir signées.

J'ai pris connaissance que cette demande d'ouverture de compte fera l'objet d'une enquête de l'assureur poste clients de MELPRO qui déterminera l'encours de démarrage. Un retour avec le cadre réponse, ci-dessous, rempli me sera transmis.

CADRE REponse RESERVE A MELPRO

Avis : Favorable Défavorable en l'état

Motif : _____

Correctif : _____

Encours autorisé à l'ouverture du compte, susceptible d'évoluer dans le temps : _____

Date d'enregistrement : _____

Signature _____

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention lu et approuvée)

Cachet de l'établissement Obligatoire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MELPRO S.A.S



GENERALITES

Par simple fait de passer commande l'acheteur accepte expressément et sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la vente n'aurait pas eu lieu et ce par dérogation de l'article 1583 du code civil.

En cas de conflit entre d'une part, les conditions générales du vendeur et, d'autre part, celles de l'acheteur, les conditions générales de vente du vendeur (MELPRO SAS) primeront.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au siège de notre entreprise aux conditions suivantes : Comptant ou par carte bancaire au Comptoir Melpro ou sur Melpro.fr

Toutefois, à l'occasion de l'ouverture d'un compte, toute livraison sera payable sans escompte au comptant, il sera ensuite communiqué au client un accord pour règlement à terme suivant les conditions de paiement de la Loi de modernisation de l'économie, en vigueur.

En cas de règlement par effet de commerce, la traite devra être retournée acceptée dans un délai de quinze jours. Conformément à l'article 124 du code de commerce, le refus d'acceptation entraînera de plein droit la déchéance du terme aux frais et dépens du tiré.

Le non-paiement d'une facture autorise MELPRO SAS à exiger le paiement comptant avant l'expédition de toute nouvelle fourniture, quelles que soient les conditions de la commande qui en font l'objet.

Dans le cas où une limite d'encours financier a été déterminée et communiquée au client, MELPRO SAS pourra exiger un paiement comptant de toute commande excédant ce niveau d'encours.

Conformément à la loi 92-1442 du 31/12/92 et 2012-387 du 22/03/12. Toute facture payée après le délai de paiement enclenchera la pénalité de retard forfaitaire de 40€ fixée par la loi (décret du 02/10/12)

PRIX

Toute fourniture est facturée au tarif en vigueur au moment de la réception de la commande, étant entendu qu'en cas de prestation spécifique objet d'un devis préalable, il sera retenu le prix dans la mesure de la durée de la validité de l'offre.

En cas d'une facturation annexe d'une base métal (base cuivre, laiton, etc...), il est tenu compte du cours du métal au jour de la livraison.

CONDITIONS ET DELAI DE LIVRAISON

Les marchandises, même expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, qui aura à charge de vérifier leur état à la réception et devra sans délai émettre les réserves utiles au transporteur.

Le choix du transporteur par MELPRO SAS ne modifie pas cette obligation de l'acheteur.

Les prix s'entendent franco de port pour toute livraison hors taxe selon à 300 € ; pour toute livraison inférieure à cette somme l'expédition est faite en port dû, à défaut d'accord commercial spécifique.

Nos délais de livraison sont indicatifs. Les retards éventuels ne pourront entraîner, ni indemnité, ni annulation de la commande.

EMBALLAGES

En cas de marchandises livrées sur bobines ou tourets, la consignation des présents emballages est facturée en même temps que les marchandises. Elle fera l'objet d'un avoir lors de la restitution des emballages en bon état, sous déduction d'une taxe de 6% destinée à financer le recyclage de ces objets.

A défaut de retour dans un délai d'un an à compter de la date de livraison les emballages seront facturés au client.

FRAIS D'INGENIERIE et de MARKETING

MELPRO SAS se réserve le droit de facturer à l'acheteur les frais et dépenses (internes ou externes) exposés par MELPRO SAS dans le cadre de la conception ou de la fabrication de produits (étude, plan, supports commerciaux etc...). MELPRO SAS conservera l'entière propriété de ces travaux ou outils.

COMMANDES

Les commandes reçues ne sont valables qu'après acceptation expresse du vendeur.

Toute commande téléphonique ne sera considérée définitive qu'à réception d'une confirmation écrite.

Toute commande reçue ne pourra faire l'objet d'une modification ou d'une annulation sans l'accord exprès du vendeur, cette modification ou annulation devra être notifiée par écrit avec accusé de réception avant l'expédition de la marchandise ou le début de réalisation de la prestation.

En cas de commande de produits ou services spécifiques, il appartiendra à l'acheteur de fournir au vendeur tout renseignement et spécification nécessaire pour permettre au vendeur d'assurer la prestation. L'acheteur supportera toutes les conséquences dommageables des erreurs ou omissions des renseignements ou spécifications ainsi fournies.

RECLAMATIONS - RETOUR

Aucun retour de marchandise se sera accepté sans l'accord préalable du vendeur, à défaut d'accord le produit resterait à disposition de l'acheteur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.

En aucun cas les fournitures ayant fait l'objet d'une fabrication spéciale ne seront reprises ou échangées.

Les réclamations sur les vices apparents ou la non conformité des produits doivent nous être formulées par écrit dans les dix jours qui suivent la réception des marchandises.

La notification d'un litige, par courrier ou par toute autre voie, ne dispense pas l'acheteur de régler la facture à l'échéance prévue au contrat.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige ou pour l'interprétation du présent contrat, seul le tribunal de commerce du siège social du vendeur sera compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

GARANTIE

Les fabrications et les matériaux utilisés sont garantis contre tous défauts pendant les 6 mois suivant leur livraison à l'acheteur.

MELPRO SAS garantit qu'il exécutera les services qui lui sont demandés avec le soin et la compétence nécessaire, cette garantie étant toutefois limitée aux défaillances d'exécution constatées dans les six mois suivant la date à laquelle les services auront été exécutés.

Les obligations du vendeur sont limitées :

- Pour les marchandises : au remplacement des produits défectueux;

- Pour les prestations de service : au remboursement ou à la fourniture de l'intégralité ou une partie des services qui s'avèreraient de mauvaise qualité pendant la période de garantie.

RESERVE DE PROPRIETE

MELPRO SAS se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, MELPRO SAS pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

En tout état de cause, les marchandises en stock chez l'acheteur sont réputées afférentes aux factures impayées.